




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-365**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183510-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RENOVATION DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RENOVATION DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS
COMMUNAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée dès 2015 a fixé les objectifs poursuivis en France à horizon 2050 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (trajectoire budget carbone)
- réduire la consommation énergétique finale
- augmenter la part d'énergie renouvelable

Par ailleurs, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est saisie de l'obligation qui lui était imposée pour définir les ambitions de son Plan Climat Air Energie et plus précisément fixer les grands enjeux pour le territoire aixois, à savoir :

- aménager la ville de façon durable au travers du PLU
- produire une énergie propre dans la ville
- inciter les aixois à la rénovation énergétique de leur habitat
- réduire l'énergie consommée par la ville

Plus précisément et concourant à la réduction de l'énergie consommée par la ville, les actions menées par la commune se focalisent à la fois sur le volet éclairage public mais également sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Par le décret tertiaire du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usager tertiaire, l'objectif réside dans l'atteinte d'une réduction de 60% des consommations énergétiques d'ici 2050.

Soucieuse des enjeux et déjà engagée dans une démarche volontariste, la Ville d'Aix-en-Provence entend renforcer sur cette nouvelle mandature son engagement dans des opérations participant de la transition énergétique.

Pour cela et afin de réduire de 30% les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² d'ici 2030, la ville souhaite lancer un programme de rénovation des chaufferies de son parc de bâtiments.

Il s'agit de travailler sur les équipements de production de chaleur mais également sur la régulation de température, les circuits de distribution et les émetteurs internes aux bâtiments.

Cette rénovation se fera par phase échelonnée sur la durée du mandat.

Dans une première phase, la typologie des bâtiments retenus nous amène à élaborer un programme de travaux priorisant les groupes scolaires et les gymnases. Ce programme de rénovation des chaufferies sera mis en œuvre en parallèle de travaux sur les enveloppes de bâtiments (isolation), également en cours d'élaboration, afin de répondre au mieux aux enjeux de réduction de consommations d'énergies.

Le coût estimatif de cette première phase couvrant les années 2021 et 2022 est de 1 000 000 € HT

Pour cette opération, nous sollicitons le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

En effet, dans le contexte de crise sanitaire, le projet de loi de finances rectificative 3 est venu autoriser un abondement exceptionnel de l'enveloppe DSIL de 1 milliard d'euros, en sus des 600 M€ ouverts en loi de finances pour 2020.

Dans le cadre du Plan France Relance, cette nouvelle dotation vient prioritairement abonder des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation des chaufferies des bâtiments communaux
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2020-365 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RENOVATION DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS
COMMUNAUX-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

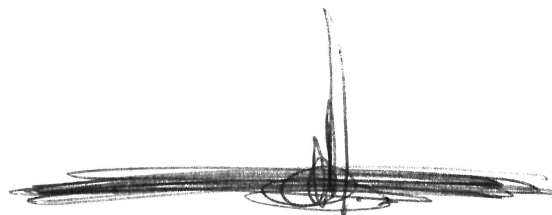
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»